

**Commune de CHAMPNEUVILLE****Séance du Conseil Municipal****L'an deux mille onze, le 25 octobre.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, et après convocation légale des 10 membres en exercice faite le 17 octobre 2011.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs tous les Membres en exercice sauf, Valérie CROISSANT et Jérôme GROSSE. Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Nicolas HERTKORN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

**Objet de la délibération 2011-149 : autorisation de signature des marchés, pour la rénovation- extension de la salle et de la mairie.**

Vu le code des marchés publics

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres des 27 /09/ 2011 et 05/10/2011

M le maire rappelle qu'il doit être autorisé par le conseil municipal à signer les marchés publics.

Considérant les crédits nécessaires prévus au budget primitif de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M. le Maire à signer les marchés suivants pour un total de 384 085,14 € HT :

**Lot 1 : Gros Œuvre : Entreprise DRENERI 55840 THIERVILLE**  
pour un montant de **102 384,92 € HT (option comprise).**

**Lot 2 : Couverture : GIGOT SAS 55000 VARNEY**  
pour un montant de **36 105,83 € HT.**

**Lot 3 : Menuiserie extérieure : LAURENT Fenêtres 55190 SORCY Saint Martin**  
pour un montant de **42 941 € HT. (Option 2 comprise).**

**Lot 4 : Menuiserie intérieure : BAUDIER Francis 55700 AUTREVILLE Saint Lambert**  
pour un montant de **34 642,50 € HT**

**Lot 5 : Métallerie: Meuse Métal SARL 55800 REVIGNY sur Ornain**  
pour un montant de **4 850 € HT.**

**Lot 6 : Cloisons plâtrerie faux plafonds : PALAZZO 55320 GENICOURT sur Meuse**  
pour un montant de **38 294,93 € HT.**

**Lot 7 : revêtements durs : G I L Carrelages 55430 BELLEVILLE sur Meuse**  
pour un montant de **15 886,29 € HT.**

**Lot 8 : Peinture revêtements muraux : TONNES SAS 55000 BAR LE DUC**  
pour un montant de **13 795,10 € HT. (Option comprise).**

**Lot 9 : Electricité : E G I L Verdun 55100 VERDUN**  
pour un montant de **25 564,57 € HT (Option 2 comprise).**

**Lot 10 : Chauffage : PESCH'ELEC 55000 LOISEY - CULEY**  
pour un montant de **69 620 € HT (Option comprise).**

**Objet de la délibération 2011-150 : prix de l'eau pour l'année 2012 et redevance pour pollution domestique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix de l'eau pour l'année 2012 comme suit :

- 0,80 € le m<sup>3</sup> pour la 1<sup>ère</sup> tranche de 0 à 200 m<sup>3</sup>
- 0,17 € le m<sup>3</sup> pour la 2<sup>ème</sup> tranche de plus de 200 m<sup>3</sup>

La location de compteur est fixée à 10 € TTC pour les résidences principales et les exploitations agricoles et à 60 € (inchangé) pour les résidences secondaires, les locaux vacants, caravanes et Mobil home Concernant la redevance pour pollution domestique le montant fixé par l'agence de bassin Rhin-Meuse est de 0,352 € Hors Taxe le m<sup>3</sup> pour 2012, cette redevance s'ajoute au prix de l'eau.

**Objet de la délibération N° 151 : prix de location des terrains communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les prix de location des terrains communaux pour l'année 2011 comme suit :

la variation de l'indice du fermage par rapport à l'année précédente est de + 2,92 %

- 0,80 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles du terrain de camping
- 94,84 € l'Ha pour les terres labourées
- 71,13 € l'Ha pour les prés

**Objet de la délibération 2011-152 : délégués de la Commune à l'Association Foncière de Remembrement de Champneuville**

M. le Maire fait lecture du courrier de la DDT demandant le renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de Champneuville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé au vote à bulletin secret de ses quatre délégués, ont été élus à l'unanimité des présents : Madame Cathy Chaplet, Messieurs Jean-Marc LANHER, Daniel DUBAUX et François URVOY

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de ces délibérations a été affiché à la Mairie le 25 octobre 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 octobre 2011, que le nombre des membres en exercice était de 10.

Daniel LEFORT	Daniel DUBAUX	François URVOY	Cathy CHAPLET	Valérie CROISSANT
Jérôme GROSSE	Nicolas HERTKORN	Jean Marc LANHER	Andrée RENAUX	Régis VAUTRIN